

Procès-verbal de décision – ouverture d'un compte bancaire

Association : NETTOYAGE DE VILLE

Siège social : 3 rue Emile Cossonneau, 93360 Neuilly-Plaisance

Date : 22/10/2025

Lieu : Neuilly-Plaisance

Réunion du bureau / de l'assemblée constitutive

Le 22/10/2025, s'est tenue une réunion du président fondateur de l'association NETTOYAGE DE VILLE, dans le cadre de la mise en place des moyens administratifs et financiers de l'association.

Objet de la décision

Afin de permettre le fonctionnement de l'association, il est décidé d'ouvrir un compte bancaire au nom de l'association **NETTOYAGE DE VILLE** auprès de l'établissement suivant :

SOGEXIA via SumUP

Désignation du responsable du compte

L'assemblée (ou le bureau) désigne :

Monsieur Marsiglietti Rémy, président(e) de l'association, comme **titulaire et représentant légal** habilité à :

- Ouvrir le compte au nom de l'association,
- Effectuer toutes opérations bancaires nécessaires (dépôts, retraits, virements, encaissements, etc.),
- Signer tout document utile à cette fin.

Il est précisé que le président pourra, si besoin, **désigner ultérieurement** un co-signataire (trésorier ou autre membre) par décision du bureau ou de l'assemblée.

Création d'un numéro de SIRET

L'association informe qu'un numéro SIRET **992 952 564 00019** lui a été attribué par l'INSEE le **22 octobre 2025**, confirmant son enregistrement administratif et lui

permettant de disposer d'une existence juridique complète pour ses démarches financières et administratives.

Clôture de la séance

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h12.

Fait à Neuilly-Plaisance, le 22/10/2025

Le Président

Marsiglietti Rémy

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'R. Marsiglietti', with a stylized, flowing script.